



## ORDRE DU JOUR

République Française  
Commune de Seysses

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Septembre 2025 à 20h30**  
(article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
Affiché et mis en ligne le : Vendredi 19 Septembre 2025

Monsieur le Maire informe ses administrés de la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal qui **aura lieu à la Salle des Fêtes – 225 Chemin des Boulbennes à Seysses**. Pour le public qui ne pourrait pas se déplacer, il sera également possible de suivre la séance du Conseil Municipal par une retransmission en direct de la séance de manière électronique, via la chaîne YouTube de la mairie. Cette diffusion sera accessible depuis le site internet de la mairie [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr), et également depuis le compte Facebook officiel de la Mairie « Seysses, ma ville ».

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
- II- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2025
- III- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION
- IV- DÉLIBÉRATIONS

### ADMINISTRATION GENERALE :

- 1. Modification du nombre de membres de la commission finances, et de la commission Grands travaux, aménagement, environnement, et désignation des nouveaux membres

### URBANISME – FONCIER – ENVIRONNEMENT :

- 2. Avis sur le projet de révision n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Grande Agglomération Toulousaine dans le cadre de la phase de consultation des Personnes Publiques Associées
- 3. Approbation de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### INTERCOMMUNALITE :

- 4. Première révision libre de l'Attribution de Compensation fonctionnement 2025

### FINANCES - MARCHES PUBLICS :

- 5. Fixation du montant des redevances de concession et d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz au titre de l'année 2025

### CULTURE :

- 6. Approbation de la convention d'objectifs entre la commune de Seysses et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne (2024-2029) relative au développement de la lecture publique.

### RESSOURCES HUMAINES :

- 7. Création d'un emploi permanent à temps complet sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C, tous grades, en remplacement d'un emploi existant au service communication, démocratie participative et évènementiel).
- 8. Création d'un emploi permanent de professeur de musique à temps non complet sur le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique (catégorie B, tous grades, en remplacement d'un emploi existant).
- 9. Recrutement de vacataires à l'Ecole Municipale des Sports (EMS)

### QUESTIONS DIVERSES

